

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 14 Mars 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 Mars 2016, sous la présidence de Monsieur Paul MESTRE, Maire de Thérondels.

Présents : Mmes Marie Line CHAMPAGNAC, Marielle RIGAL, Mrs Paul MESTRE, Claude BELARD, Christian SOULENQ, Nicolas VERDIER, André CHASSANG, Jérôme LABERTRANDIE, Daniel TARRISSE, Emilien SOULENQ, Antoine FROMENT.



Monsieur Claude BELARD est élu secrétaire.

1°- Vote du compte de gestion 2014 budget général :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Paul MESTRE, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2°-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Présents : 10
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

2°- Vote du compte administratif 2014 budget général :

Le Conseil Municipal **délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014** après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	192 318.13			91 200.16	192 318.13	91 200.16
Opérations exercice	168 861.59	297 231.51	398 761.48	530 379.88	567 623.07	827 611.39
Total	361 179.72	297 231.51	398 761.48	621 580.04	759 941.20	918 811.55
Résultat de clôture	63 948.21			222 818.56		158 870.35
Restes à réaliser	16 112.12	14 740.00			16 112.12	14 740.00
Total cumulé	80 060.33	14 740.00		222 818.56	16 112.12	173 610.35
Résultat définitif	65 320.33			222 818.56		157 498.23

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : 10
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

3°- Affectation du résultat de fonctionnement 2014 budget général :

Monsieur le Maire quitte la salle pour que les conseillers puissent voter.

Le Conseil :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 222 818.56 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	91200.16
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	54184.73
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	131618.40
Résultat cumulé au 31/12/2014	222818.56
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	222818.56
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	65320.33
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	157498.23
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Présents : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4°- Délibération sur le compte de gestion 2014 budget assainissement :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Présents : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5°- Vote du compte administratif 2014 budget assainissement :

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	50 181.06		10 692.39		60 873.45	
Opérations exercice	49 742.96	19 749.00	60 408.04	65 466.26	110 151.00	85 215.26
Total	99 924.02	19 749.00	71 100.43	65 466.26	171 024.45	85 215.26
Résultat de clôture	80 175.02		5 634.17		85 809.19	
Restes à réaliser	1 734.20				1 734.20	
Total cumulé	81 909.22		5 634.17		87 543.39	
Résultat définitif	81 909.22		5 634.17		87 543.39	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

6°- Affectation du résultat de fonctionnement 2014 budget assainissement :

Monsieur le Maire quitte la salle pour que les conseillers puissent voter.

Le Conseil :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de -5634.17 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-10692.39
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	82584.26
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	5058.22
Résultat cumulé au 31/12/2014	-5634.17
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2014	-5634.17
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-5634.17

Présents : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0



